



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

Formulaire d'inscription – Budget participatif 2024
Dépôt d'une proposition de projet d'investissement

Porteur du projet

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ Saint-Esprit, Québec J0K 2L0

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Je suis appuyé par un partenaire du milieu (précisez l'organisme) : _____

Je dépose un projet en tant que membre d'un groupe (spécifiez : _____)

Présentation du projet

Nom du projet : _____

Description du projet : _____

Documents complémentaires (facultatifs) joints à la demande :

Photos Plan Bordereau de couts Autre (précisez)

Décrivez les retombées et avantages du projet pour la Municipalité et la communauté de Saint-Esprit :

Emplacement envisagé

Indiquez précisément le lieu public municipal envisagé pour la réalisation du projet :

Cout de réalisation estimé du projet

_____ \$ (au besoin, détaillez les couts du projet sous forme d'un tableau annexé).

Je ne sais pas combien cela pourrait couter

Consentement

- J'atteste être l'auteur du projet soumis.
- J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet (voir page suivante).
- Si le comité de pilotage des projets me convoque pour une rencontre, je m'engage à y assister.
- J'accepte que des modifications soient proposées par l'équipe d'analyse et le comité de pilotage afin que le projet soit conforme aux règles en vigueur et à l'estimation budgétaire.
- Je reconnais qu'il est possible que mon projet ne puisse être soumis au vote, si après analyse, il s'avérait irréalisable (technique, financier, juridique, etc.)
- Je reconnais que la Municipalité de Saint-Esprit s'engage à publiciser le processus de vote du Budget participatif, mais il en reviendra aux porteurs de faire la promotion de leur projet.
- Je reconnais que la Municipalité peut modifier les textes de présentation du projet afin de les harmoniser et que les modifications me seront transmises uniquement dans le cas d'un changement majeur ou si le temps consenti le permet.

Signé à : _____ En date du : _____

Signature du porteur du projet : _____

Merci de nous faire parvenir votre formulaire complété par courriel à info@saint-esprit.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Esprit
21, rue Principale
Saint-Esprit, Qc J0K 2L0

Date limite pour déposer votre projet : 29 septembre 2023

Section réservée à l'administration	
Date de réception de la demande :	Reçu par :

Rappel des critères d'admissibilité pour présenter un projet (budget de 20 000 \$)

Étapes du processus

1. Dépôt des propositions de projets - Au plus tard le 29 septembre 2023
2. Analyse du projet
3. Vote en ligne des citoyens
4. Adoption d'une résolution par le conseil municipal – Dévoilement du projet gagnant
5. Mise en œuvre du projet et réalisation des travaux

Critères d'admissibilité généraux du projet

Qui peut présenter un projet : Tous les résidents de Saint-Esprit de 14 ans et plus.

Date limite pour présenter le projet : 29 septembre 2023.

Le projet est jugé recevable s'il remplit les critères suivants :

- Réalisable au cours de la même année ou de l'année suivant le processus de sélection des projets;
- Déposé à l'intérieur du délai requis et à l'aide du formulaire prévu à cet effet;
- Réalisé sur une propriété appartenant à la Municipalité de Saint-Esprit;
- Répond à un besoin collectif et vise le bien commun;
- Réalisé en totalité avec un budget maximum de 20 000 \$;
- Conforme aux lois, de même qu'aux règlements, politiques et plans d'actions de la Municipalité de Saint-Esprit;
- Dans les domaines de compétence de la Municipalité comme les loisirs, la culture, la vie communautaire, la sécurité, l'environnement ou les travaux publics;
- S'il s'agit d'un projet culturel, l'artiste professionnel doit céder ses droits d'auteurs à la Municipalité;
- Financé et réalisé à 100 % par la Municipalité de Saint-Esprit.

Le projet sera jugé irrecevable si :

- Il s'agit d'un projet évènementiel ou de nature éphémère;
- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés;
- Il génère des frais de fonctionnement ou des ressources humaines récurrents;
- Il est réservé à un seul groupe ou association de personnes;
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble;
- Il concerne un projet déjà en cours d'exécution;
- Il concerne des investissements déjà engagés avant l'adoption de la résolution acceptant le projet;
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse;
- Il a été déposé après la date prévue.